

Aide financière individuelle à l'amélioration de l'habitat



En Bref

La CAF soutient les actions visant à lutter contre l'insalubrité, et propose aux familles une aide à l'habitat pour améliorer la qualité de vie au sein du logement.

TYPE DE TRAVAUX

Toiture Fondations Menuiseries Accessibilité Equipements Murs Assainissement Toiture

STATUT D'OCCUPATION

Propriétaire occupant

Vos contacts privilégiés

AB STRATEGIE AB STRATEGIE

☎ 0596 60 72 32
✉ contact@abstrategie.com



ADELES

☎ 0596 61 23 61 / 0696 73 30 90
✉ accueil.adeles972@gmail.com



CAF Martinique

☎ 32 30
✉

Présentation du dispositif

Type de travaux

Amélioration ou achèvement d'un logement occupé.

Montant et/ou méthode de calcul

- Bénéficiez jusqu'à 15 000€ de subvention pour la réalisation de vos travaux d'amélioration. Cette aide est mobilisable via un opérateur conventionné par la CAF.

-Bénéficiez jusqu'à 7 500€ de subvention pour la réalisation de vos travaux d'amélioration. Cette aide est mobilisable directement auprès de la CAF.

Modalités d'octroi

Pièces justificatives

- Plan de financement avec n°allocataire
- devis estimatif des travaux
- permis de construire ou déclaration de travaux

Informations complémentaires

Liens utiles

- [Le prêt à l'amélioration de l'habitat \(Pah\) Lien externe](#)
- [Les aides au logements de la CAF Lien externe](#)